

L'UNSA, PARTENAIRE DE VOTRE VIE PROFESSIONNELLE

24/04/2026

Examen professionnel pour l'accès au grade d'Attaché principal 2027

CONDITIONS POUR CONCOURIR

- Être attaché d'administration de l'Etat (AAE) aux MEF ;
- Justifier au 31 décembre 2027 d'au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de niveau équivalent et avoir atteint le 5^{ème} échelon du grade d'attaché.

Consultez la note de lancement de l'examen professionnel d'Attaché principal 2027 :

en savoir 

Le nombre de postes à pourvoir sera fixé ultérieurement.

LES DATES A RETENIR

- Ouverture des inscriptions **le mardi 26 mai 2026** ;
- Fin des inscriptions **le mardi 30 juin 2026 jusqu'à 18h** (heure de métropole) ;
- Vous pouvez vous inscrire sur Alizé ou depuis [le site du ministère](#) ;
- Date limite pour déposer le dossier RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle) sur BercyDoc : **jeudi 10 septembre 2026 avant minuit** (heure de métropole).
- Date de l'épreuve orale d'admission : **à partir du lundi 2 novembre 2026** à Vincennes.

NATURE DE L'ÉPREUVE

Cet examen professionnel se compose d'une épreuve orale unique d'admission d'une durée de 30 min. Vous devez au préalable établir un dossier de RAEP à remettre au service chargé de l'organisation de l'examen professionnel.

L'épreuve orale d'admission consiste en :

- Un exposé de 10 min maximum sur votre parcours et votre expérience professionnelle, pour lequel le jury dispose de votre dossier RAEP ;
- Un entretien de 20 min avec le jury, devant lui permettre d'apprécier votre personnalité, vos motivations, vos aptitudes au management, vos capacités à évoluer dans votre environnement professionnel et à exercer des missions dévolues aux APA.

Le jury peut vous interroger sur des questions relatives à votre environnement professionnel, de culture générale administrative et/ou relatives à votre administration.

Il peut également vous demander votre position sur un cas concret issu de la vie administrative courante. **Une note inférieure à 10 est éliminatoire.**

[Le dossier RAEP est téléchargeable sur Alizé ou sur le site du ministère avec son guide de remplissage dans la rubrique « Modalités des épreuves ».](#)

INFORMATIONS

SG/SRH/SRH2B - Pôle concours - Immeuble Atrium - Pièce 2313 - 5 Place des Vins de France
- 75 573 PARIS Cedex 12.

Tél : 01 53 44 28 00 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Mél : concours.minefi@finances.gouv.fr

Attention !

L'inscription à la préparation organisée par l'IGPDE ne vaut pas inscription à l'examen professionnel.

Ne restez pas seuls pour préparer votre examen professionnel.

L'UNSA-Cefi est là pour vous aider à rédiger votre RAEP et vous préparer à l'oral.

Retrouvez nos informations
sur notre site



UNSA-Cefi

Union Nationale des Syndicats Autonomes
Centrale Économie Finances Industrie
Bât Vauban - Pièces 1103 à 1121 Est 1
139, rue de Bercy - Télédoc 656
75572 PARIS CEDEX 12
Tél : 01 53 18 60 92

Mél : syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr